

Date de convocation : 8 novembre 2022

Date d'affichage : 8 novembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 11

Votants : 12

Procuration : 1

L'an **deux mil vingt-deux**, le mardi 15 novembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Paulo BAPTISTA, Maire.

Etaient présents : M. COUTARD Franck, COUBARD Anthony, GRUAU Francis, LÉBOUCHER Grégory, DULUARD Alexandre, Mmes AGIN Christine, BRIFFAULT Agnès, GOUALARD Aurélie, GUÉRIER Mathilde, GUITTET-ALANIC Emilie, LOUVEAU Béatrice.

Etaient absents excusés : M. PEYÉ Bertrand, REYNAERT Johan, MARTIN Romuald.

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : M. DULUARD Alexandre

Le conseil municipal examine les questions inscrites à l'ordre du jour.

L'ordre du jour est le suivant :

- 1- PROJET EOLIEN A AUVERS SOUS MONTFAUCON,
- 2- REMBOURSEMENT D'UNE ELUE,
- 3- RECENSEMENT DE LA POPULATION (1 CANDIDATURE),
- 4- DETR ?,
- 5- ARBRE TOMBÉ AUX TOUCHES,
- 6- TERRAIN EN FRICHE,
- 7- DEVIS
 - RESTAURATION CALVAIRE DU CIMETIERE
- 8- DIVERS

AVIS ENQUETE PUBLIQUE CREATION PARC EOLIEN D'AUVERS SOUS MONTFAUCON

Délibération n° 2022-11-37

M. le Maire présente le projet de création d'un parc éolien de 5 aérogénérateurs et de 2 postes de livraison sur la commune d'Auvers sous Montfaucon. Il précise que nous avons reçu un courrier émanant de la préfecture relatif à une enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société centrale éolienne de Montfaucon.

Vu la proximité des aérogénérateurs auprès des habitations, vu la position de Conseil municipal de la commune d'Auvers sous Montfaucon,

☞ **Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité :**

- D'émettre un avis défavorable.

REMBOURSEMENT D'UNE ELUE

Délibération n° 2022-11-38

M. le Maire présente le problème rencontré par une élue, dans le cadre de l'opération argent de poche, l'élue a été achetée des cartes cadeaux pour un montant de 90 € à Auchan La Chapelle Saint Aubin, avec un bon de commande comme on procède habituellement. Le paiement par la collectivité à réception de la facture lui a été refusé, elle a donc dû payer avec ses fonds propres.

⇒ **Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité :**

- De rembourser cette élue avec présentation de la facture,
- D'imputer cette dépense au compte 6232.

VENTE DE BOIS : prix et conditions de vente

Délibération n° 2022-11-39

Monsieur le Maire indique qu'un frêne est tombé dans le bois des Touches, il propose de faire comme en 2021 c'est-à-dire de faire appel aux habitants de la commune qui seraient intéressés pour récupérer cette coupe de bois d'environ 1,5 à 2 cordes.

Il convient de définir un prix de vente du bois des arbres coupés qui seront à débiter sur place par l'acquéreur.

La communication concernant cette vente sera assurée par affichage sur les axes circulants de la commune et Facebook.

Le conseil Municipal, à l'unanimité DECIDE :

- de FIXER le prix d'un stère de bois à 10 €,
- d'AUTORISER Monsieur Le Maire à signer tout document administratif, comptable ou financier s'y rapportant.

SUBVENTION CLASSE DECOUVERTE

Délibération n° 2022-11-40

Monsieur le Maire présente le courrier de demande de subvention de Mme Fournier Nathalie pour un projet de classe de mer d'une semaine près de Saint Malo.

Le conseil Municipal, à la majorité (9 pour et 4 abstentions), DECIDE :

- d'octroyer une subvention de 400 €,
- de verser cette subvention au Sivos de la Gée qui la reversera à la coopérative scolaire,
- d'autoriser Monsieur Le Maire à signer tout document administratif, comptable ou financier s'y rapportant.

POINTS DIVERS :

1) RECENSEMENT DE LA POPULATION

Nous avons reçu une seule candidature, c'est une personne qui connaît très bien le territoire.

2) DETR

Pas de projet DETR pour l'année 2023. Voir pour le chemin piétonnier rue du lavoir (de la mairie à la rue du clos des gars) côté impaire qui pourrait faire l'objet d'une demande de subvention intitulée « Amendes de police ».

3) TERRAIN EN FRICHE

Un arrêté de mise en demeure pour nettoyage d'un terrain en friche (rue du clos des gars) a été pris le 9 septembre 2022. L'intéressée a refusé la lettre recommandée, que faisons-nous ? 3 solutions s'offrent à nous : Rien faire, faire venir un huissier pour constat, faire intervenir une société aux frais de la commune mais refacturés à l'intéressée. A l'unanimité, il a été décidé de faire un devis pour nettoyage du terrain.

4) CALVAIRE DU CIMETIERE

Nous avons reçu un devis de réparation du calvaire du cimetière, l'opération est chiffrée à 2749.18€ TTC. Ce devis est validé, pas besoin de délibération.

5) PLAN DE RELANCE

Relancer la Société TOQUÉ pour le pont du ruisseau qui permet de joindre la rue du lavoir au parc des touches. Dernier projet à réaliser pour la demande de versement de la subvention.

6) BUSAGE RUE DE JAGUENET

La Société DLE, lors des travaux rue de jaguenet, a endommagé le busage du fossé d'un riverain. Cette buse n'était plus aux normes car de diamètre 150. La société nous a transmis un devis d'un montant HT de 3147 €. L'ensemble des élus souhaite que cela soit revu avec la Société car pas d'accord que ce soit la commune qui supporte cette réparation, à ce montant.

7) COURRIER DU SENATEUR

M. Cozic Thierry, remercie pour l'accueil qu'il a eu lors du comice. Transmettre le courrier à M. Martin Romuald.

8) ECLAIRAGE PUBLIC

L'éclairage public de la bosserie présente un décalage de 30 minutes, faire appel à M. Bouvier qui a installé les nouvelles horloges.

9) INSTALLATION DU SAPIN

Comme l'an passé, le sapin a été commandé chez Trou paysagiste, la pose aura lieu le 14/12/2022 à 18h30.

10) Divers

Mme GUITTET signale qu'une personne est passée chez elle pour vérifier la bonne réception de la fibre, elle a trouvé ça un peu bizarre.

M. COUTARD informe que les travaux rue de jaguenet se termine fin de semaine prochaine. Suite au signalement d'un manque de pression, une purge du système a été réalisée.

Mme LOUVEAU informe qu'elle est dans l'attente de devis pour la chapelle du cimetière.

Mme AGIN donne les nouveaux effectifs au niveau des écoles, en maternelle 110 élèves pour 5 classes + l'uema, en élémentaire à Coulans 85 élèves pour 4 classes et en élémentaire à Brains 88 élèves pour 4 classes.

Monsieur le Maire déclare la séance close à 23h00.

Prochaine réunion du Conseil Municipal le mardi 13 décembre 2022 à 20h30

REPertoire

N° (1) : numéro de délibération

N° (2) : numéro de nomenclature

Date	n° (1)	n° (2)	thème nomenclature	objet	page
15.15.22	2022-11-37	8.4	Aménagement du territoire	AVIS ENQUETE PUBLIQUE CREATION PARC EOLIEN D'AUVERS SOUS MONTFAUCON	2022-033
15.15.22	2022-11-38	7.10	Divers	REMBOURSEMENT D'UNE ELUE	2022-034
15.15.22	2022-11-39	7.10	Divers	VENTE DE BOIS : PRIX ET CONDITIONS	2022-034
15.15.22	2022-11-40	7.5.3	Subventions autres	SUBVENTION CLASSE DECOUVERTE	2022-034

Actes certifiés exécutoires :

- réception par le Préfet : 25/11/2022

- publication : 25/11/2022

SIGNATURES

Le Maire
BAPTISTA Paulo

Le Secrétaire de séance
DULUARD Alexandre